

ÉQUITABLE LOGEMENT

**Avez-vous déjà été victime de discrimination
à l'occasion de la location d'un appartement ?
De l'achat d'une maison ? D'une demande de prêt ?
Si vous avez un handicap, votre bâtiment
est-il accessible ?**

**La discrimination en
matière de logement est
illégal si elle repose sur :**

**la race
un handicap
la citoyenneté**

**le statut matrimonial,
partenarial ou familial**
(familles avec enfants)

**un métier licite
l'âge**

**l'orientation sexuelle
le sexe**
(y compris l'identité sexuelle
et le harcèlement sexuel)

la croyance

**les sources de
revenu légitimes**

(Y compris les bons au titre de la section 8)

**la couleur
l'origine nationale**

Le personnel de la Commission des droits de l'homme de la ville de New York peut expliquer, à vous-même ou à votre groupe, entreprise ou association, les dispositions en matière de protection des droits au logement et des droits des personnes handicapées.

Approuvée par l'Agence pour le Logement et le Développement urbain (HUD), cette commission offre gratuitement ses services de conseil aux familles ou personnes en danger de perdre leur maison en cas de forclusion.

**Appelez la Commission des
droits de l'homme de la ville de
New York au 311 ou consultez
la page www.nyc.gov/cchr**

BILL DE BLASIO, Maire
PATRICIA L. GATLING, Commissaire/présidente

